



DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/02/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 11

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation

20/02/2024

Date d'affichage

21/02/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

29/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

Etaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LAMBERT Pascale, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme RAGUET Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

Procuration(s) :

M. LEVENT Jean-Marc donne pouvoir à M. GILLAUX Pascal

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ENGRAND Emeline, M. LEVENT Jean-Marc

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme RAGUET Sandrine

2024-018 : DEPLOIEMENT D'UN SYST7ME DE VIDEO PROTECTION URBAINE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'installer de la vidéo protection sur la commune.

Monsieur le Maire donne lecture des devis retenus par le groupe de travail sur la vidéo protection.

Après délibération,

Le Conseil Municipal décide :

- DE RETENIR la société EQUANS pour l'installation de la vidéo protection sur la commune pour un montant de 64 024, 15 Euros H.T
- DE RETENIR la société LOSANGE pour la GFU pour un montant de 15 000 Euros HT taxe et un montant annuel de 96 Euros HT.

Mairie de Fromelennes

18 Rue des écoles 08600 FROMELENNES

Tél : 03.24.42.00.14 Fax : 03.24.42.37.56 Courriel : fromelennes@wanadoo.fr

- CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à FROMELENNES
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

